

Episode de pollution : Des particules désertiques dans l'air

Les niveaux en particules PM10 sont élevés ce matin dans une vaste partie de la région PACA, de Nice jusqu'à Marseille en passant par Gap, Manosque et Toulon.

Des procédures d'information de la population ont été déclenchées pour aujourd'hui dans le Var, les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

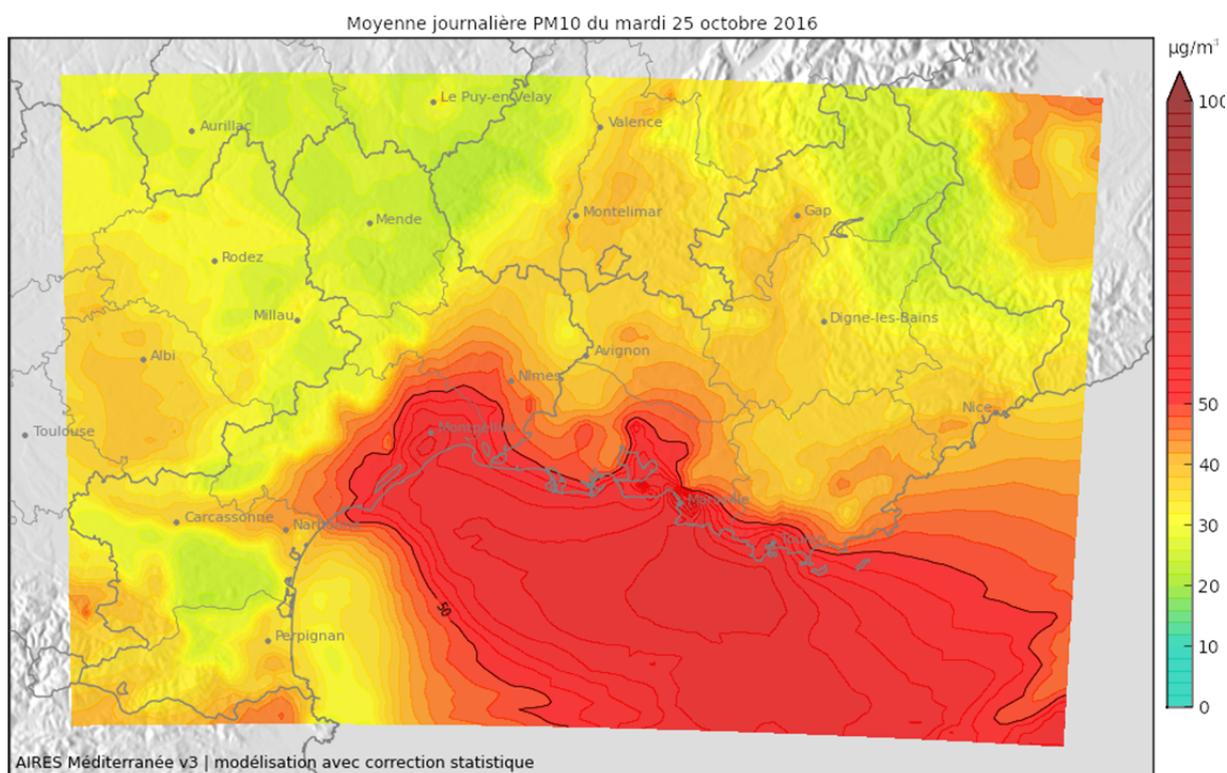
Seuls les territoires proches du couloir du Rhône sont épargnés : Avignon, Arles, Camargue, Alpilles.

Ces niveaux sont notamment liés à l'apport, sur la journée d'hier, de particules d'origine désertique. Ces particules viennent s'ajouter à celles émises localement.

Hier, un apport de particules d'origine désertique

Une masse d'air chaude et chargée en particules en provenance de zones désertiques a touché la région PACA ces derniers jours occasionnant une élévation des niveaux de particules dans l'air notamment sur la frange littoral du Var et des Bouches du Rhône.

Les niveaux journaliers en PM10 de la journée du 25 octobre ont dépassé le seuil d'information des populations de Toulon jusqu'à Marseille. C'est près de 6% du territoire régional qui a été concerné et 37% de la population soit 1 Million 800 mille habitants.



Zone en dépassement PM10	Bouches du Rhône	Var
% du territoire	30%	8%
Nombre d'Habitants	1 350 000	450 000

Quelle évolution pour les jours à venir?

Les procédures d'information ne sont pas maintenues pour demain.

Les niveaux de particules d'origine désertique devraient légèrement diminués. La qualité de l'air de la région restera néanmoins relativement médiocre, liée à la mauvaise dispersion des polluants émis localement.

Quels gestes pour préserver ma santé et limiter la pollution ?

Je suis une personne sensible (enfants, personne âgée, femme enceinte, personne souffrant de troubles respiratoires ou cardiovasculaires), **pour protéger ma santé :**

- Je limite mon exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures, chauffage au bois, exposition aux pollens en saison)
- Je maintiens mes pratiques habituelles d'aération et de ventilation
- Je limite mes déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h)

En cas de symptômes et de gêne inhabituelle, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Pour limiter la pollution:

- Je privilégie le covoiturage, les transports en commun et les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Je reporte les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.
- Je respecte l'interdiction des brûlages à l'air libre.

CONTACT PRESSE :

Sebastien Mathiot

06 19 19 18 65

Photo satellite disponible sous autorisation :

DUNDEE :

<http://www.sat.dundee.ac.uk/>

EUMETSAT

<http://oiswww.eumetsat.org/IPPS/html/MSG/RGB/DUST/CENTRALEUROPE/index.htm>